

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Délibération N° DE\_033\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation : 09/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 16 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adoption du procès-verbal**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte le procès-verbal avec modification.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



DE\_033\_2025

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Délibération N° DE\_034\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation : 09/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 16 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative n°3 - 35500**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux instructions budgétaires et comptables M49 qui régissent l'élaboration du budget, il est possible en cours d'année de modifier le budget initial adopté.

Compte tenu d'un reversement à l'Agence de l'Eau supérieur à la prévision budgétaire, Monsieur le Maire propose de modifier le budget "Eau & Assainissement" comme suit:

	Dépenses	Recettes
61523 - Entretien	- 672,00 €	
6541 - Créances admises en non-valeur	- 500,00 €	
701249 - Redevance pollution domestique	+ 965,00 €	
706129 - Redevance collecte domestique	+ 207,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

DE\_034\_2025

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Délibération N° DE\_035\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7
Date de la convocation : 09/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, à 16 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Claude JEANJEAN, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES

Représentés : Renée MANIBAL représentée par Alain BOZON

Absents et Excusés : Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Thierry LAMARQUE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Budget supplémentaire 2025 "35500 eau et assainissement"**

Monsieur le Maire rappelle que le budget "eau et assainissement" pour l'année 2025 a été délibéré en décembre 2024 pour répondre aux exigences relatives à la réalisation du projet au hameau des Montades.

Depuis son adoption, la commune a fait l'objet d'une notification de subvention au titre de la DETR 2025 pour le financement de son projet AEP/EU aux Montades.

Monsieur le Maire propose le budget supplémentaire suivant pour l'année 2025:

	Dépenses	Recettes
1318 - Subventions d'investissement des tiers		+ 222.492,82 €
203 - Frais d'études, de recherche (...)	+ 20.000,00 €	
2133 - Constructions	+ 202.492,82 €	
Total section d'investissement	+ 222.492,82 €	+ 222.492,82 €

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget "Eau & Assainissement"

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



DE\_035\_2025